

## Le 31 mars 2016

L'an deux mille seize, le 31 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 25 mars 2016

### **PRESENTS :**

	PRESENT	ABSENT
VIAL René, Maire	X	
FAVEL Monique, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	X	
LAGACHE Michel, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	X	
BERGER Béatrice, 3 <sup>ème</sup> Adjointe	X	
DIAZ Yves, 4 <sup>ème</sup> adjoint	X	
LAJON Marie-Hélène	X	
DEVOISIN épouse MAZUYER Annick	X	
AUBENEAU épouse CARRIAS Claude	X	
GUILLERMARD Frédéric	X	
MANON François	X	
DEBIEZ Yvon	X	
JACQUEMIN Isabelle	X	
PENVEN Gwénaél	X	
LANTUEJOL Jérôme		X
SANTUS Aurélie		X
GEHIN Frédéric	X	
MEYER Grégory	X	
DELBEGUE Hervé	X	
DEPLANQUE Karine	X	

### **Pouvoirs :**

Jérôme Lantuejol a donné son pouvoir à Yves Diaz

Les Conseillers présents, soit 17 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir Béatrice BERGER.

### **Approbation du compte rendu de la dernière réunion :**

Le compte rendu de la réunion de la semaine dernière sera soumis lors du prochain conseil.

## **ORDRE DU JOUR**

- Décisions prises dans le cadre de la délégation,
- Budget primitif 2016 : budget principal et budget annexe location,
- modification des commissions et élection au CCAS suite à la démission de M. Schong,
- Participation à la CLIS de Grenoble,
- Schéma d'Accessibilité Programmée du département de l'Isère : mise aux normes des Points d'arrêt n°18892 et 18893,
- Adhésion à l'association des bibliothèques du pays des Couleurs,
- personnel : création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,
- Affaires diverses.

### **- Décisions prises dans le cadre de la délégation**

Aucune décision n'a été prise

### **BUDGET PRIMITIF 2016:**

Le budget de la commune a été présenté au conseil : le contexte financier est délicat : l'Etat baisse les dotations aux collectivités locales, par ailleurs, des charges supplémentaires leurs sont imposées.

A noter qu'à ce jour, la commune ne connaît toujours pas le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement qui sera versé par l'Etat pour l'année 2016 !

Ainsi, les charges de fonctionnements courantes ont été revues à la baisse par rapport à l'année passée : l'exécution du budget devra être étroitement surveillé.

Les prévisions de recettes ont-elles aussi été sous-évaluées du fait du manque de certaines notifications (DGF, Dotation de solidarité rurale ...).

Quant à la section investissement, l'exécution du programme dépendra pour partie de la réalisation de cessions ( ex-bâtiment Deschamps, le bâtiment industriel et du terrain au Mallein).

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 630 700€, la section d'investissement à 912 550€.

Le conseil municipal a voté à 14 voix pour, 4 contre (Grégory Meyer, Hervé Delbègue, Frédéric Géhin et Karine Deplanque) le budget primitif 2016 présenté par le maire.

Frédéric Géhin s'inquiète de la baisse depuis plusieurs exercices de l'épargne dégagée du budget de fonctionnement.

Il a cependant noté la volonté du Maire d'engager des procédures pour améliorer le suivi des dépenses des services comme le restaurant scolaire, le centre de loisirs afin d'en réévaluer le coût. Béatrice Berger a demandé d'ailleurs qu'un budget spécifique pour le centre de loisirs du Moulin soit établi : un travail est engagé dans ce sens.

Frédéric Géhin souhaite sensibiliser le conseil sur la situation financière délicate même s'il conçoit que la commune subit des contraintes extérieures comme les baisses des dotations et des charges supplémentaires comme les TAP.

Il aurait préféré au budget encore plus austère notamment pour la section investissement.

Car il souligne également une autre incertitude, celle des compétences exercées par la future super Communauté de communes (fusion des Communautés de Communes du Pays des Couleurs, des Balmes Dauphinoises et de l'Isle Crémieu au 1<sup>er</sup> janvier 2017). Si certaines compétences encore exercées par la commune seront transférées à la communauté de communes, d'autres pourraient être « rétrocedées » à la commune : cela ne se fera pas sans incidence financière.

Sur la partie investissement, le Maire répond qu'il y a des priorités et des dépenses indispensables mais que l'ensemble du programme d'investissement ne sera pas effectué.

L'étude de programmation urbaine, dont le coût peut paraître important, est un travail nécessaire pour l'avenir de la commune.

Quant au fonctionnement : il a déjà demandé un travail sur les coûts des repas du restaurant scolaire, sur le coût du service du Moulin et des TAP. Les tarifications vont être revues lors d'un prochain conseil : à titre personnel, il s'oppose à l'augmentation des impôts locaux ; par

contre, il est nécessaire que les usagers d'un service public paie un prix juste en fonction du coût de ce service.

Grégory Meyer demande une comptabilité analytique afin de comprendre la situation de la section de fonctionnement face à la baisse de la capacité d'autofinancement. Concernant l'investissement, il est contre la proposition telle que présentée : au lieu d'indiquer un emprunt en recette, il faut supprimer des dépenses. Il aurait fallu supprimer des programmes en voirie et l'acquisition San Nicolas : il n'est pas raisonnable de présenter un tel budget.

Même si la situation financière de la commune est délicate le Maire souhaite toutefois rappeler qu'un autre indice important des finances, à savoir la trésorerie, était très satisfaisant et stable par depuis sa prise de fonction. La commune peut désormais honorer ses factures très rapidement, ce qui n'était pas le cas à son arrivée en avril 2014.

Quant à l'investissement, il conclut en disant qu'il faut savoir anticiper, prévoir l'avenir ce qui ne se fait pas sans engager certaines dépenses dont l'intérêt n'est pas forcément perçu immédiatement.

### **BUDGET ANNEXE LOCATION 2016 :**

Le conseil municipal a voté le budget primitif 2016 du budget annexe location présenté par le maire à 14 voix pour, 4 contre (Grégory Meyer, Hervé Delbègue, Frédéric Géhin et Karine Deplanque)

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 163 400€, la section d'investissement à 126 700€.

Aucune dépense autre que les charges courantes n'a été inscrite au budget. Les crédits de la section d'investissement résultent uniquement des déficits d'exécution cumulés depuis l'acquisition du bâtiment industriel en 2012 et des travaux de rénovation engagés.

Il est rappelé que 109 400 € sont « immobilisés » dans la section de fonctionnement du budget de la commune pour équilibrer le budget annexe location, d'où la nécessité de vendre rapidement ce bâtiment industriel.

### **Délibération n° 2016-3-1 : Taux imposition 2016**

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition qui sont, de :
  - 8.60% pour la taxe d'habitation
  - 18.65% pour la taxe foncière (bâti)
  - 51.78% pour la taxe foncière (non bâti)

### **Délibération n° 2016-3-2 : Emprunt : acquisition matériel**

Le Maire propose au conseil l'acquisition d'une tondeuse pour le complexe sportif.

L'offre proposée par PROCULTURE à Morestel correspond aux attentes de la commune : une tondeuse John Deere avec bac de ramassage et turbine pour un montant de 7425€ HT.

La proposition permet l'achat de ce matériel avec un prêt à taux 0% sur une durée de 48 mois.

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- AUTORISE l'achat d'une tondeuse telle que présentée ci-dessus
- AUTORISE le financement par un prêt à taux 0% sur une durée de 48 mois
- CHARGE le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution des présentes.

### **Délibérations n° 2016-3-3 à 2016-3-8 : - modification des commissions et élection au CCAS suite à la démission de M. Schong**

Suite à la démission de M. Schong, il convient de le remplacer dans les diverses commission et délégations.

Sur proposition du Maire, accord de l'intéressée et du Conseil Municipal, il est décidé que Karine Deplanque remplace Bernard Schong dans toutes les commissions et délégations.

### **Délibération n° 2016-3-3 : société civile des eaux de la batie**

Suite à la démission de M. Schong, il convient de le remplacer de sa délégation de suppléant de la société civile des eaux de la bâtie.

Conformément aux statuts, le conseil municipal a élu les représentants de la commune de CORBELIN :

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| 2 délégués titulaires | - François MANON<br>- Gilles GALLIEN   |
| 2 délégués suppléants | - Michel LAGACHE<br>- Karine DEPLANQUE |

### **Délibération n° 2016-3-4 : Syndicat Intercommunal des Marais**

Suite à la démission de M. Schong, il convient de le remplacer de sa délégation de suppléant au Syndicat Intercommunal des Marais.

Conformément aux statuts, le conseil municipal a élu Mme Karine DEPLANQUE, déléguée suppléante en remplacement de M. Schong.

Ainsi les représentants de la commune de CORBELIN sont les suivants :

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| 2 délégués titulaires | - François MANON<br>- Marc MARTIN-CORDIER    |
| 2 délégués suppléants | - Frédéric GUILLERMARD<br>- Karine DEPLANQUE |

### **Délibération n° 2016-3-5: Syndicat Intercommunal des Eaux des Abrets**

Suite à la démission de M. Schong, il convient de le remplacer de sa délégation de suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux des Abrets.

Conformément aux statuts, le conseil municipal a élu Mme Karine DEPLANQUE, déléguée suppléante en remplacement de M. Schong.

Ainsi les représentants de la commune de CORBELIN sont les suivants :

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| 2 délégués titulaires | - François MANON<br>- Raphaël VALBUENA |
| 2 délégués suppléants | - Yvon DEBIEZ<br>- Karine DEPLANQUE    |

### **Délibération n° 2016-3-6 : commission d'appel d'offres**

Suite à la démission de M. Schong, il convient de le remplacer au sein de la commission d'appel d'offres,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Afin de simplifier le vote, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le Maire propose de ne pas procéder au scrutin secret :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette élection.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT dernier alinéa : « si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

Ont été proclamés membres titulaires :

- Michel LAGACHE
- Marie-Hélène LAJON
- Karine DEPLANQUE

Ont été proclamés membres suppléants

- Isabelle JACQUEMIN
- Frédéric GUILLERMARD
- Frédéric GEHIN

### **Délibération n° 2016-3-7 : délégués pour la révision annuelle de la liste électorale**

Suite à la démission de M. Schong, il convient de le remplacer de sa délégation pour la révision de la liste électorale.

Cette commission se réunit en fin d'année pour valider les inscriptions sur les listes électorales et les mettre à jour. Le Maire est membre de droit.

Le conseil municipal, après vote, a désigné les délégués suivants :

- Monique FAVEL
- Claude CARRIAS
- Isabelle JACQUEMIN
- Annick DEVOISIN
- Karine DEPLANQUE

### **Délibération n° 2016-3-8 : centre communal d'action sociale : modification des membres du conseil d'administration**

Par délibération n° 2014-7-1, le conseil municipal a procédé à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Avaient été élus :

- - Monique FAVEL
- Claude CARRIAS
- Isabelle JACQUEMIN
- Marie-Hélène LAJON
- Frédéric GUILLERMARD
- Anick DEVOISIN
- Bernard SCHONG

Suite à la démission de M. Schong le 19 février dernier, il convient de le remplacer.

Après avoir procédé à l'élection,

Les représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS sont désormais les suivants :

- Monique FAVEL
- Claude CARRIAS
- Isabelle JACQUEMIN
- Marie-Hélène LAJON
- Frédéric GUILLERMARD
- Anick DEVOISIN
- Karine DEPLANQUE

## **Délibérations n° 2016-3-9 : CLIS : convention de participation financière avec la ville de Grenoble**

Un jeune élève corbelinois est scolarisé en CLIS (classe d'intégration scolaire) de Grenoble. Conformément au Code de l'Education, la circulaire ministérielle du 25 août 1989, la commune doit participer aux frais de fonctionnement de cette classe.

Il convient de délibérer pour signer la convention de participation aux charges scolaires avec la commune de Grenoble pour les années scolaires 2013/2014 et 2014/2015. Le coût s'élève à 1066€ par élève pour l'année scolaire 2013-2014 et 1095€ pour l'année scolaire 2014-2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement de la CLIS avec la ville de GRENOBLE pour les années scolaires 2013/2014 et 2014/2015.

## **Délibérations n° 2016-3-10 : Schéma d'Accessibilité Programmée du département de l'Isère : mise aux normes des Points d'arrêt n°18892 et 18893**

Le Département de l'Isère doit mettre en accessibilité des points d'arrêts du réseau Transisère sur la commune de Corbelin.

Le conseil municipal doit valider le principe du Schéma d'Accessibilité Programmée du département de l'Isère selon les modalités suivantes :

Code du point d'arrêt	Nom du point d'arrêt	Commune du point d'arrêt	Période envisagée par la commune pour les travaux de mise en accessibilité	Modalités de subvention des travaux par le Département de l'Isère
18892	MAIRIE	CORBELIN	2018-2019 à préciser en fonction de l'étude de programmation urbaine en cours	Subvention à hauteur de 50% des travaux, plafonnée à 10 000€ HT par quai
18893	MAIRIE	CORBELIN	2018-2019 à préciser en fonction de l'étude de programmation urbaine en cours	Subvention à hauteur de 50% des travaux, plafonnée à 10 000€ HT par quai

## **Délibérations n° 2016-3-11- Adhésion à l'association des bibliothèques du pays des Couleurs,**

N'ayant pas eu les informations nécessaires préalablement à la réunion, notamment sur le rôle que tient cette association vis-à-vis des bibliothèques du secteur, la délibération sur l'adhésion sera reportée à l'ordre du jour du prochain conseil.

## **Délibérations n° 2016-3-12- personnel : création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,**

Suite au départ à la retraite d'un agent en septembre dernier, un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est resté vacant.

Un contrat au titre des Emplois d'Avenir arrive à échéance le 21 avril prochain. Cet emploi sera pérennisé et l'agent actuel sera recruté en tant qu'adjoint technique sur un poste à temps complet.

Ainsi, il convient de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Le poste resté vacant (adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe) devra faire l'objet d'une procédure de suppression.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE de créer l'emploi suivant à compter du 22 avril 2016:

Filière technique :

Adjoint technique de 2<sup>ère</sup> classe à temps complet.

### **- Affaires diverses.**

Monique Favel :

Repas des seniors : la nouvelle appellation du repas des anciens aura lieu ce dimanche et est offert à tous les corbelinois de plus de 71 ans.

Tous les membres du CCAS sont conviés à participer le dimanche à compter de 11h30.

La préparation de la salle se fera le samedi dès 14h30.

13 arrosants participeront au service de près de 170 convives.

Michel Lagache :

Travaux :

Il informe les conseillers que pour tous travaux qui dépassent une certaine somme (2000€ - 3000€), il engage toujours une consultation auprès de plusieurs entreprises.

Fauchage :

La prochaine campagne débutera fin mai, début juin.

Béatrice Berger :

TAP (Temps d'Activités Périscolaires) :

Une réunion de la commission avec les intervenants aura lieu prochainement pour faire le bilan de cette période et préparer la nouvelle année scolaire

Animation jeunes :

Elle a rencontré récemment l'animateur de l'action jeunes du Centre Social, Bruno VARGOZ, pour lui présenter le projet « mur d'expression » et de programmer cette animation pour les prochaines vacances de la Toussaint.

Ce projet, subventionné par ErDF à hauteur de 500€, a pour objectif de transformer les murs des transformateurs électriques en mur d'expression artistique

François Manon va solliciter le SEDI pour un éventuel financement.

Pour la mise en œuvre de ce projet, c'est le transformateur de Bugnon qui a été choisi sur la vingtaine qui compte la commune.

François Manon :

Journée nettoyage de printemps :

Elle aura lieu ce samedi 2 avril avec la participation active des enfants du CME.

Il demande que les dépôts sauvages soient plus fermement réprimés.

Yves Diaz propose d'organiser une à deux fois par an une tournée pour les encombrants.

Le Maire propose de mettre de petits bacs vers les points d'apports volontaires pour les petits encombrants.

Les eaux de la bâtie :

Il a présenté un projet pour remplir la cuve pour l'arrosage du complexe sportif à partir du réseau de la bâtie au président de la société civile.

Claude Carrias :

Nouvelle élections du CME : la commission va se réunir pour définir le projet du nouveau mandat.

Yvon Debiez - Béatrice Berger :

Les conscrits se sont constitués en association pour organiser leur bal : bonne participation avec plus de 400 jeunes et à noter une forte implication des parents.

Par contre : les arrosants ne veulent pas se constituer en association : comment se positionner ? A noter également les nuisances qu'ils engendrent lors de l'occupation de la salle de réunion du chaudron. A travailler en commission.

Hervé Delbègue :

Abris de bus : il rappelle que l'arrêt de Bugnon est très fréquenté, jusqu'à 25 enfants certains matins. L'abri actuel est trop petit : il convient de prévoir un agrandissement. Il lui est fait remarquer que cet arrêt a un abri contrairement à de nombreux autres... Le Maire charge Michel Lagache d'étudier la question.

En plus de l'abri trop petit, Hervé Delbègue rappelle également les risques de sécurité lors des descentes des cars scolaires en raison de l'absence d'éclairage et de la vitesse excessive.

Michel Lagache et le Maire sont conscients du problème, ils rappellent qu'il s'agit d'une route départementale et que sa gestion dépend du Département.

Grégory Meyer :

Il souhaiterait avoir un listing et le nombre d'accidents dans le village pour travailler à l'amélioration de la sécurité routière.

Le Maire rappelle qu'il a déjà obtenu du Département le règlement des problèmes de priorité sur la route de la Chèvre. Quant à la vitesse : que faire ? Ce ne sont pas des limitations de vitesse qui changeront le comportement des chauffards.

Rue du Docteur Robert :

Il souhaiterait également que la bande jaune interdisant le stationnement soit repeinte le long du trottoir car elle n'est plus visible.

En évoquant la rue du docteur Robert, le Maire rappelle que l'aménagement de son intersection avec la rue des frères n'a pas encore été entrepris.

Après échanges au sein du conseil, il est proposé de mettre un stop dans le sens montant de la rue du docteur Robert. Cette option va être étudiée.

Annick Devoisin :

Médiathèque :

Un nouvel apéritif littéraire aura lieu demain vendredi 1<sup>er</sup> avril à 18h30.

Yves Diaz :

Jumelage :

Une réunion organisée le 22 avril par le comité et la commission de jumelage rassemblera toutes les associations et les corbelinois. Le but de cette rencontre est de faire connaître le jumelage.

Utilisation des salles communales :

Il informe le conseil que les casses matériels constatés par la commune seront facturés aux associations responsables des dommages.

Prochain conseil municipal : mardi 10 mai 20h30

La séance est levée à 0h15



AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS ET ONT  
 SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

	Signature
VIAL René, Maire	
FAVEL Monique, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	
LAGACHE Michel, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	
BERGER Béatrice, 3 <sup>ème</sup> Adjointe	
DIAZ Yves, 4 <sup>ème</sup> adjoint	
LAJON Marie-Hélène	
DEVOISIN Annick	
CARRIAS Claude	
GUILLERMARD Frédéric	
MANON François	
DEBIEZ Yvon	
JACQUEMIN Isabelle	
PENVEN Gwénaél	
LANTUEJOL Jérôme	
SANTUS Aurélie	
GEHIN Frédéric	
DELBEGUE Hervé	
MEYER Grégory	
DEPLANQUE Karine	

